

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par

arrêté n°3/23/0256 du 18/10/2023 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, la société Proximus Luxembourg S.A. a reçu l'autorisation d'exploiter des installations radiotechniques de la 5^e génération (5G) à Filsdorf.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de quarante (40) jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler